



Conseil central de la section C  
PHARMACIENS DE  
LA DISTRIBUTION EN GROS



20201104 - ANSM simplification autorisation stupéfiants

A l'attention des Pharmaciens Responsables

Chères consoeurs, Chers confrères,

Vous trouverez en pièce-jointe de ce courriel, un courrier de l'ANSM vous informant des simplifications mises en place pour la délivrance des autorisations relatives aux stupéfiants.

Après avoir dans un premier temps simplifié la procédure de délivrance des autorisations relatives aux stupéfiants pour les pharmaciens exerçant chez les grossistes-répartiteurs en 2016, l'ANSM a décidé, après échanges avec les Présidents des Sections B et C, d'étendre cette simplification aux fabricants, exploitants et dépositaires.

Vous en souhaitant bonne réception.

Bien confraternellement,

Laure Brenas

Présidente - Section C

Tél : 06 24 92 58 13



Conseil central de la section C  
PHARMACIENS DE  
LA DISTRIBUTION EN GROS

